



# Rapport d'activités

## Pôle Cohésion Sociale

# Mission droit des étrangers / Droit international de la famille

Année 2024

**Siège social**

146 D rue de Lorient  
CS 64418  
35044 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 59 60 01  
Fax 02 99 59 24 28  
[siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr)

# SOMMAIRE

<b>1. L'ASFAD</b> .....	3
1.1. Présentation générale de l'Asfad .....	3
1.2 La raison d'être de l'Asfad.....	3
<b>2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LA MISSION DROITS DES ETRANGERS</b> .....	4
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale .....	4
2.2 La mission droits des étrangers / droit international de la famille .....	6
<b>3. L'ACTIVITE</b> .....	6
3.1 Synthèse du rapport d'activité .....	6
3.2 Les chiffres clés.....	7
3.3 Mission et organisation.....	7
3.4 Les demandes d'informations juridiques reçues par téléphone et par mail.....	8
3.5 Permanences juridiques d'accès aux droits.....	8
3.6 Caractéristiques du public reçu et des demandes.....	10
3.7 Rencontre avec la préfecture.....	13
3.8 Atelier d'accès aux droits à visé insertion professionnelle : PASS IN VIE ACTIVE.....	14
<b>4. RENCONTRES PARTENARIALES</b> .....	15
4.1 Participation aux réunions de préparation et à l'évènement Place des droits.....	15
4.2 Rencontre entre l'Asfad et la Caf : Soutien aux femmes étrangères victimes de violences conjugales..	16
<b>5. INTERVENTION ET PARTICIPATION A DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS EN 2024</b> .....	16
<b>6. PROJETS 2025</b> .....	17

# 1. L'ASFAD

## 1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

### Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13, 2 M€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

## 1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



### Les valeurs de l'Asfad :

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

### La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

### L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

## Les missions :

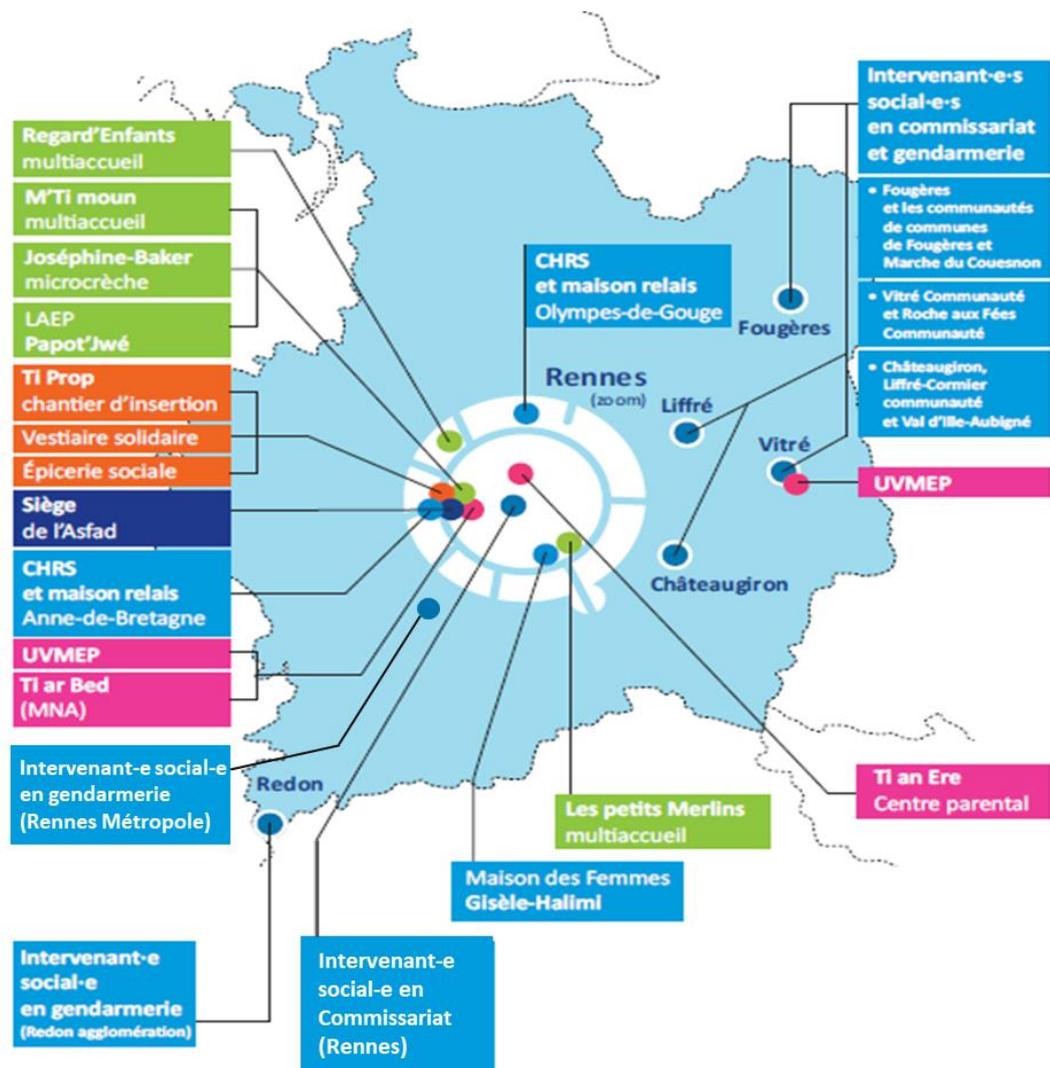
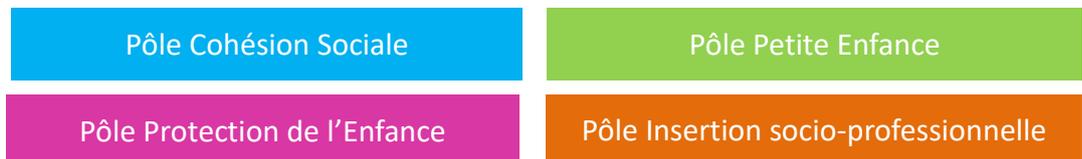
Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

## 2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LA MISSION DROITS DES ETRANGERS

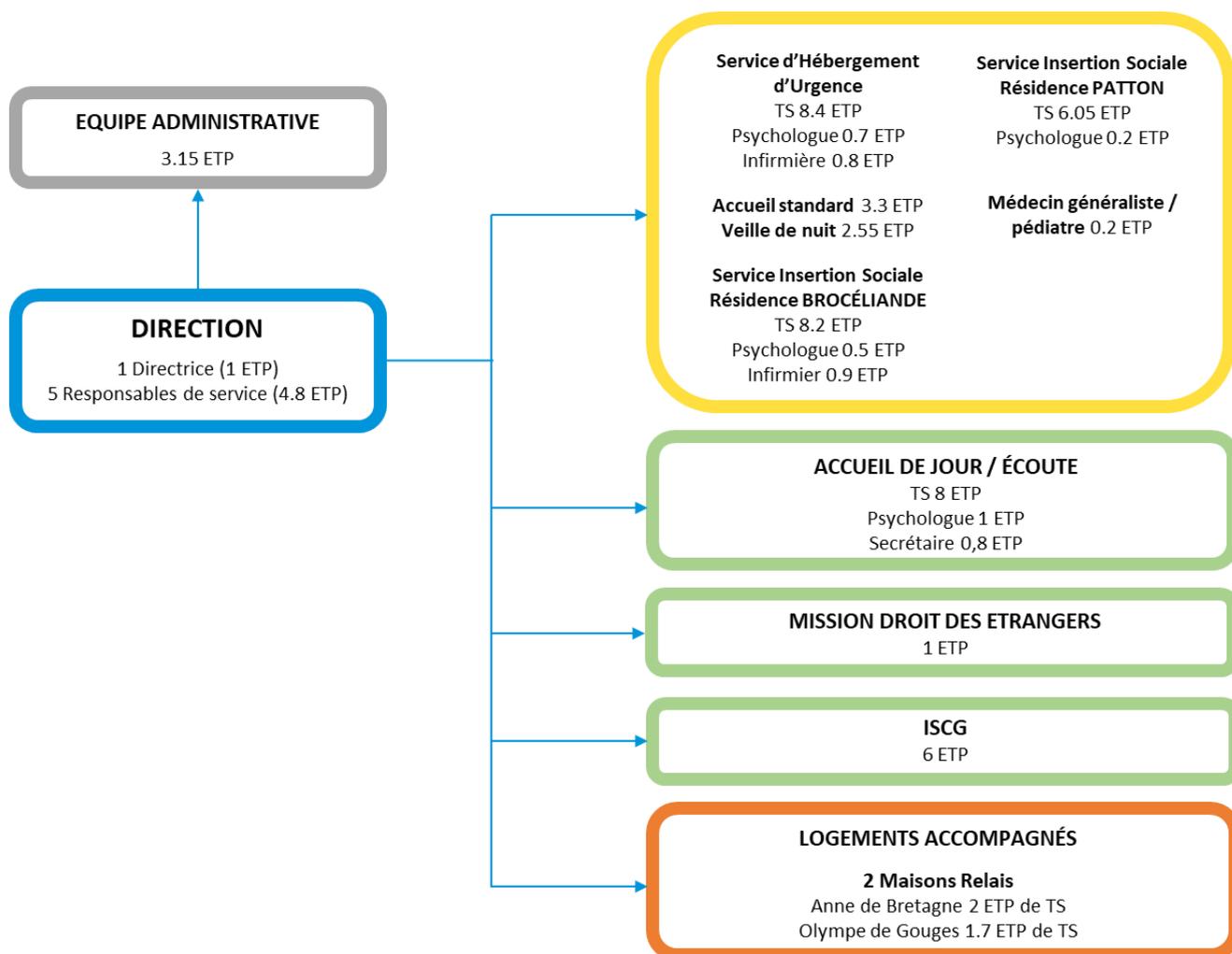
### 2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 11 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi, la mission Droits des étrangers/droit international de la famille.

Activités du Pôle :



## ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2024



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

### Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.e.s de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.e.s, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an :

Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques.

## 2.2 La mission droits des étrangers / droit international de la famille

Dans le cadre de ses activités, l'Asfad accompagne toutes les femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes victimes de violences. Si les violences faites aux femmes relèvent d'un phénomène universel lié à des rapports sociaux de sexe inégalitaires, les femmes étrangères sont particulièrement exposées de par leur statut socio-économique et juridique. Le parcours de sortie des violences est un parcours long, douloureux et difficile, d'autant plus pour les femmes étrangères, qui doivent surmonter des obstacles supplémentaires (titre de séjour, renouvellement du titre, discriminations liées à l'origine et au statut personnel).

La mission « droits des étrangers et droit international de la famille » portée par l'Asfad a pour objet l'accès aux droits des femmes étrangères et la défense des droits personnels et familiaux des femmes étrangères et françaises conjointes de personnes étrangères. Plus particulièrement, la mission informe sur le droit au séjour ainsi que sur le mariage, le divorce, la filiation, l'adoption. Cette mission intervient également sur les violences faites aux femmes étrangères comme les mariages forcés, les violences conjugales, la répudiation, les enlèvements d'enfants.

### Des difficultés spécifiques :

**En tant qu'étrangères ou issues de l'immigration**, les femmes sont soumises à un ensemble de textes qui se révèlent dans la pratique, d'application plus restrictive à leur égard et rendent leur droit de séjour parfois périlleux.

**En tant que femmes étrangères**, elles rencontrent des difficultés accrues :

- De maîtrise de la langue française ;
- De méconnaissance des services administratifs ;
- D'accès aux droits ;
- De respect des droits fondamentaux ;
- D'accès au marché du travail ;
- De reconnaissance comme individu dans la société ;
- D'isolement.

**Pour cette population**, étrangère ou immigrée arrivée dans le cadre du regroupement familial, l'ensemble des droits, conditionné par les liens familiaux, est à prendre en compte, l'examen de la situation des femmes fait ressortir de multiples facteurs pénalisants, auxquels s'ajoutent souvent les incidences des problèmes linguistiques.

**L'absence de réponse** des administrations concernées (absence de réponse aux demandes de transcription d'actes d'état civil ou délais anormalement longs de traitement des dossiers...).

## 3. L'ACTIVITE

### 3.1 Synthèse du rapport d'activité

La juriste a mené des entretiens en interne avec les femmes accueillies par l'Asfad sur les quartiers politiques de la ville. L'activité a augmenté de manière significative par rapport à 2023, avec davantage de personnes reçues dans les permanences.

Des ateliers ont été organisés et la mission a participé à certains événements sur le territoire portant sur la thématique.

### 3.2 Les chiffres clés

Nombre de personnes informées et ou accompagnées par le service	795
Nombre d'ETP dans le service	1
Nombre de bénévoles	0
Typologie du public	99 % de femmes
Nombre de personnes participant aux ateliers collectifs	10 * 3 séances
Nombre de groupe de parole femmes étrangères victimes de violences durant le parcours migratoire	4 groupes de paroles réalisés de septembre à décembre, soit 1 par mois
% femmes reçues dans les permanences habitant ou hébergées dans les quartiers politiques de la ville	63 %

### 3.3 Mission et organisation

Dans le cadre de cette mission, l'activité de la juriste s'articule autour de 4 axes :

- Permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement juridique des femmes étrangères et/ou d'origine étrangère en situation de violences (ou en prévention des situations de violences), en grande vulnérabilité :
  - ✓ Informations juridiques sur l'entrée et le séjour des étrangers : titre de séjour, conditions, obtention, renouvellement, recours...
  - ✓ Problématiques spécifiques des femmes et des familles en lien avec le Droit International Privé et le Droit des étrangers : divorces/ruptures, litiges familiaux, violences familiales dans un contexte de précarité administrative, mariages forcés, enlèvements internationaux d'enfants, adoption, mutilations sexuelles.
  - ✓ Suivi juridique des femmes étrangères victimes de violences conjugales (ordonnance de protection, droit au séjour, divorce, demande d'asile avec la préparation à l'audition OFPRA, CNDA...).
- Personne ressource pour les professionnel.les de l'Asfad dans l'accompagnement des femmes d'origine étrangère accueillies dans les différents services de l'Asfad.
- Personne ressource pour les partenaires extérieurs : réseau VIF, travailleur.euses sociaux (CDAS, associations...), CAF.
- La veille juridique : elle vise à dénouer des situations juridiques complexes et ou à accompagner des femmes se trouvant dans une vulnérabilité particulière (victimes de violences, demandeuses d'asile, primo arrivantes, résidentes sur les quartiers politique de la ville...).

#### Public reçu dans le cadre de cette mission :

Femmes et familles : étrangères (primo-arrivantes ou pas), double ou plusieurs nationalités, françaises (issues ou non de l'immigration), personnes mariées ou vivant conjointement et/ou ayant eu un enfant avec un étranger (couples mixtes).

## **Organisation :**

- Permanences d'accès aux droits / Information Juridique en droit des étrangers et droit international de la famille ;
- Suivi juridique et ou orientation ;
- Accompagnement spécifique pour les primo arrivantes signataires du Contrat d'Intégration Républicaine C.I.R. (suivi sur 5 ans jusqu'à l'obtention de la nationalité française) ;
- Ateliers de sensibilisation ou informations collectives pour le public et les professionnel.les ;
- Prévention sur la question des violences auprès des femmes étrangères et des professionnel.les.

### **3.4 Les demandes d'informations juridiques reçues par téléphone et par e-mail**

Nous recevons chaque jour plusieurs e-mails de professionnel.les et de particuliers ayant obtenu nos coordonnées sur internet ou orientés par des professionnel.les.

L'accueil téléphonique permet de répondre aux personnes concernées ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les accompagnent ou de proposer un rendez-vous pour les situations complexes.

**653 sollicitations par e-mail et par téléphone** (informations, demandes de rendez-vous et d'accompagnements) en 2024 (contre 426 en 2023).

### **3.5 Permanences juridiques d'accès aux droits**

#### **En Interne :**

- Permanences hebdomadaires à l'accueil de jour au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi
- Permanences sur rendez-vous à l'Asfad

#### **En Externe :**

- **Dans les quartiers politiques de la ville**, (l'Asfad privilégie l'aller vers) sur rendez-vous : Champs Manceaux, Le Blosne, Villejean, Cleunay et Maurepas.

À travers ses permanences, l'Asfad déploie une action de proximité sur l'ensemble des cinq quartiers inscrits dans la politique de la ville. Cette démarche d'aller-vers vise à aller à la rencontre des femmes les plus éloignées des dispositifs d'accès aux droits, en particulier celles confrontées à des situations de grande précarité ou victimes de violences, notamment les femmes étrangères. Cette présence régulière contribue également à instaurer un climat de confiance et de sécurité, essentiel pour ces femmes, en leur offrant la possibilité d'accéder à un lieu repéré, rassurant et maîtrisé. Enfin, cette action territorialisée permet de capter des situations complexes qui resteraient souvent invisibles, et de proposer un accompagnement global en lien avec les partenaires locaux.

#### **Au 4bis pour les jeunes de moins de 30 ans :**

Il s'agit d'assurer des entretiens individuels et un suivi de dossier personnalisé en droit des étrangers et droit international de la famille. Les permanences juridiques s'appuient sur un travail en réseau et un partenariat riche et diversifié permettant de travailler tant avec des professionnel.les du droit

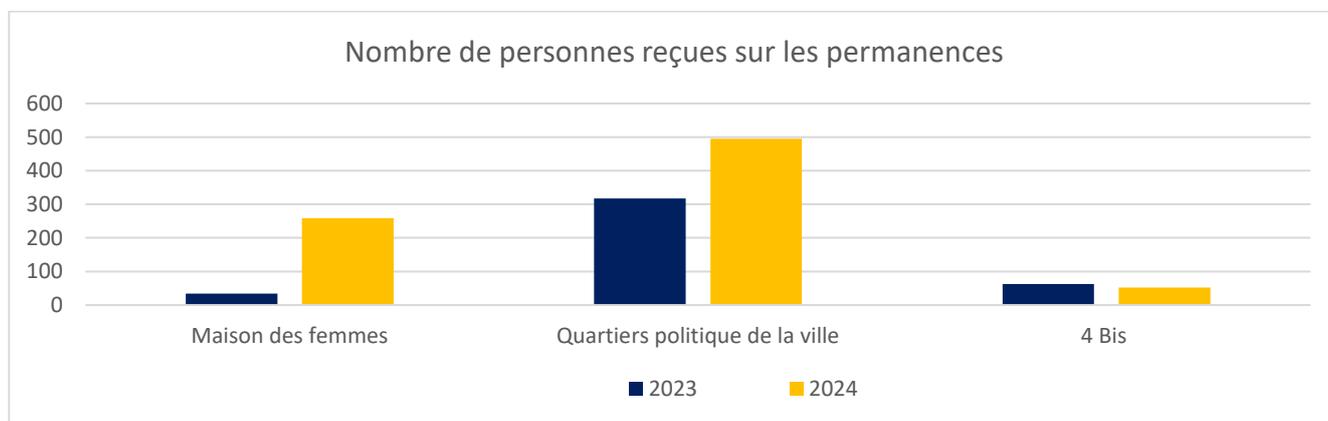
d'autres secteurs spécifiques, voire d'autres pays, qu'avec des professionnels. Les autres disciplines, notamment le monde médical avec la Maison des Femmes Gisèle Halimi.

### 795 personnes informées sur l'ensemble des permanences :

- ✓ 258 femmes reçues dans le cadre de la permanence de La Maison des Femmes Gisèle Halimi ;
- ✓ 492 personnes sur les quartiers politiques de la ville ;
- ✓ 45 jeunes à la permanence au 4bis.

Cela constitue une réelle augmentation par rapport à l'année 2023 en raison du développement des permanences sur l'ensemble des quartiers politiques de la ville.

Lieux	Champs Manceaux	Ty Blosne	Carrefour 18	Cleunay	Villejean	Maurepas	Le 4 Bis	Asfad dont Accueil de jour
Jours	Tous les Jeudis après-midi	Troisième vendredi du mois (de 09h00 à 12h30)	Deuxième et dernier vendredi du mois (de 09h00 à 12h30)	Premier vendredi du mois (de 14h00 à 17h30)	Troisième mercredi du mois (de 09h00 à 12h30)	Premier mercredi du mois (de 14h00 à 17h30)	Dernier vendredi du mois après-midi (de 14h00 à 17h30)	Premier lundi du mois (de 14h00 à 17h30)
Nombre de personnes reçues	229	48	95	38	32	50	45	258



L'évolution est en nette progression, avec une forte demande également identifiée chez les partenaires, notamment sur les questions liées au droit des étrangers. Cette dynamique s'explique à la fois par la complexité croissante du contentieux des étrangers, mais aussi par la reconnaissance accrue des permanences par le public et les partenaires.

Les permanences QPV, organisées au sein des centres sociaux, suivent le déroulé suivant :

1. **Accueil physique** des personnes dans les différents centres sociaux partenaires.
2. **Analyse de la demande** et évaluation de l'urgence de la situation afin d'adapter l'accompagnement proposé.

3. **Recherches juridiques** pour apporter des informations précises et adaptées à chaque situation.
4. **Réponse individualisée**, incluant une orientation vers les dispositifs et recours appropriés.

À l'issue des permanences, la juriste assure un suivi individualisé de chaque dossier pris en charge. Ce suivi mobilise un travail conséquent qui s'étend bien au-delà du temps de rendez-vous.

Concrètement, le travail de suivi comprend :

- La rédaction de courriers juridiques, administratifs ou de médiation à destination des interlocuteurs concernés (administrations, employeurs, bailleurs, établissements sociaux, etc.) ;
- Des échanges téléphoniques réguliers avec les personnes accompagnées, afin d'assurer une écoute, un accompagnement dans la durée, et une mise à jour des informations ;
- La prise de contact et les échanges avec les professionnels partenaires (travailleurs sociaux, avocats, institutions, associations, etc.) pour assurer une coordination et une cohérence dans la prise en charge ;
- L'orientation vers les dispositifs ou services spécialisés en fonction des besoins identifiés (accès aux droits, protection, hébergement, santé, etc.) ;
- L'envoi et le suivi de courriels visant à transmettre les informations essentielles, à solliciter des avis ou à alerter sur des situations urgentes ;
- La formalisation et l'analyse juridique des situations pour évaluer les voies de recours et les stratégies à adopter.

Ainsi, chaque dossier requiert un investissement soutenu et un travail de fond, garantissant un accompagnement personnalisé, adapté à la complexité des problématiques rencontrées.

### 3.6 Caractéristiques du public reçu et des demandes

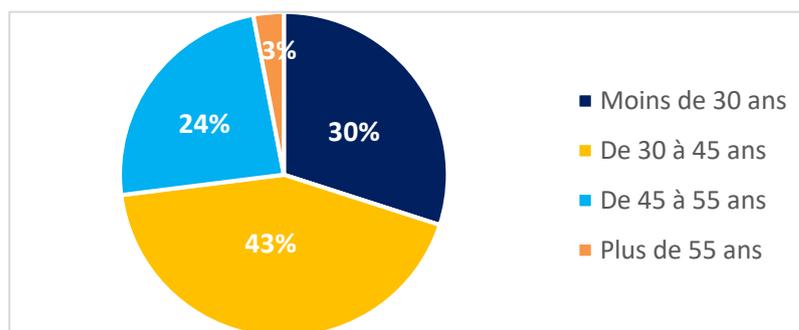
#### Des personnes primo-arrivantes, réfugiées, victimes de violences :

Parmi les personnes accompagnées, une part importante relève du Parcours Personnalisé d'Intégration Républicaine. Il s'agit notamment de personnes étrangères récemment arrivées en France dans le cadre du regroupement familial, en qualité de conjoint.es de ressortissant.es français.es, ou encore de personnes bénéficiaires du statut de réfugié et des membres de leur famille. Par ailleurs, nous accompagnons également des personnes victimes de violences, qu'elles soient conjugales, intrafamiliales ou institutionnelles, nécessitant un accompagnement renforcé en matière d'accès aux droits, de protection et de démarches administratives et juridiques :

- 791 Femmes
- 4 Hommes

Les femmes engagent également des démarches en couple, telles qu'une demande de titre de séjour au titre de l'union, de l'adoption internationale, du mariage ou du regroupement familial. Toutefois, le dossier est systématiquement établi au nom de la femme.

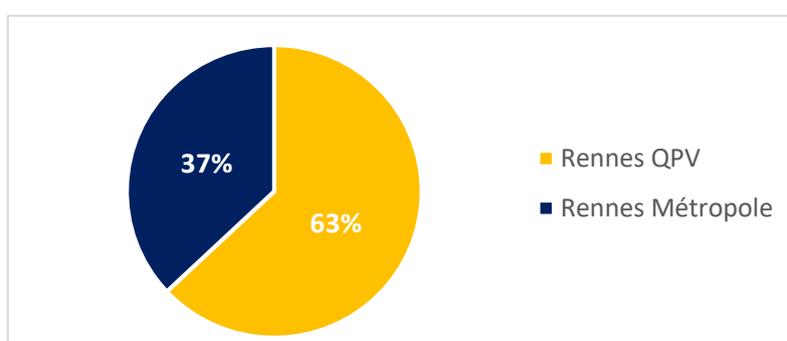
#### Répartition par âge :



73 % des demandes émanent de femmes âgées de 30 à 45 ans. Parmi elles, 47 % ont au moins un enfant à charge sur le territoire et ou un autre resté dans leur pays d'origine. Les procédures de regroupement familial et de réunification parentale s'avèrent particulièrement longues et complexes, nécessitant plusieurs rendez-vous et la constitution de dossiers conformes aux exigences administratives. Les conditions d'éligibilité au regroupement familial sont de plus en plus strictes, imposant aux demandeuses de justifier de ressources financières stables et d'un logement adapté. Face à ces contraintes, de nombreuses femmes se voient contraintes d'accepter des emplois dans des secteurs d'activité ne correspondant pas à leurs qualifications afin de remplir les critères exigés.

Par ailleurs, les obstacles liés à l'obtention et à la régularisation des documents d'état civil constituent une difficulté majeure. Les démarches visant à obtenir une délégation de l'autorité parentale du père, requise pour permettre à l'enfant de quitter le pays d'origine et rejoindre sa mère, sont souvent longues et juridiquement complexes, retardant ainsi le processus de réunification familiale.

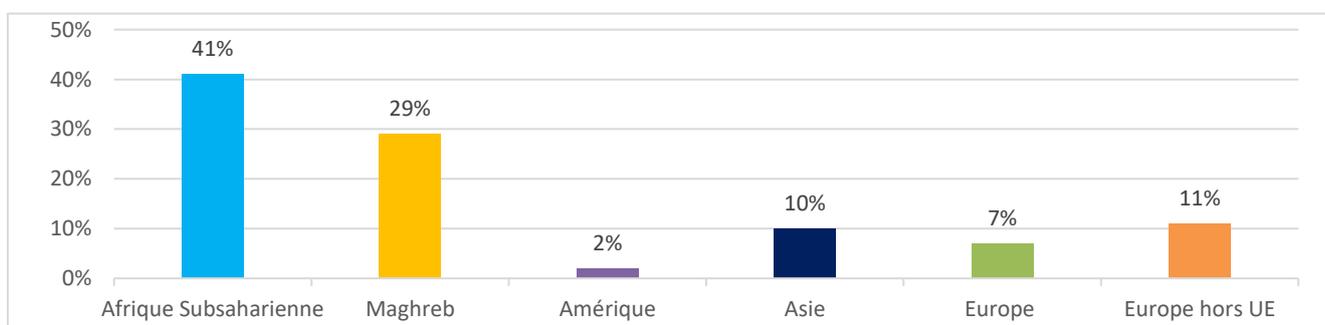
#### Lieu d'habitation des personnes reçues :



→ **63 % des femmes reçues dans les permanences habitent ou sont hébergées dans les Quartiers Politiques de la ville.**

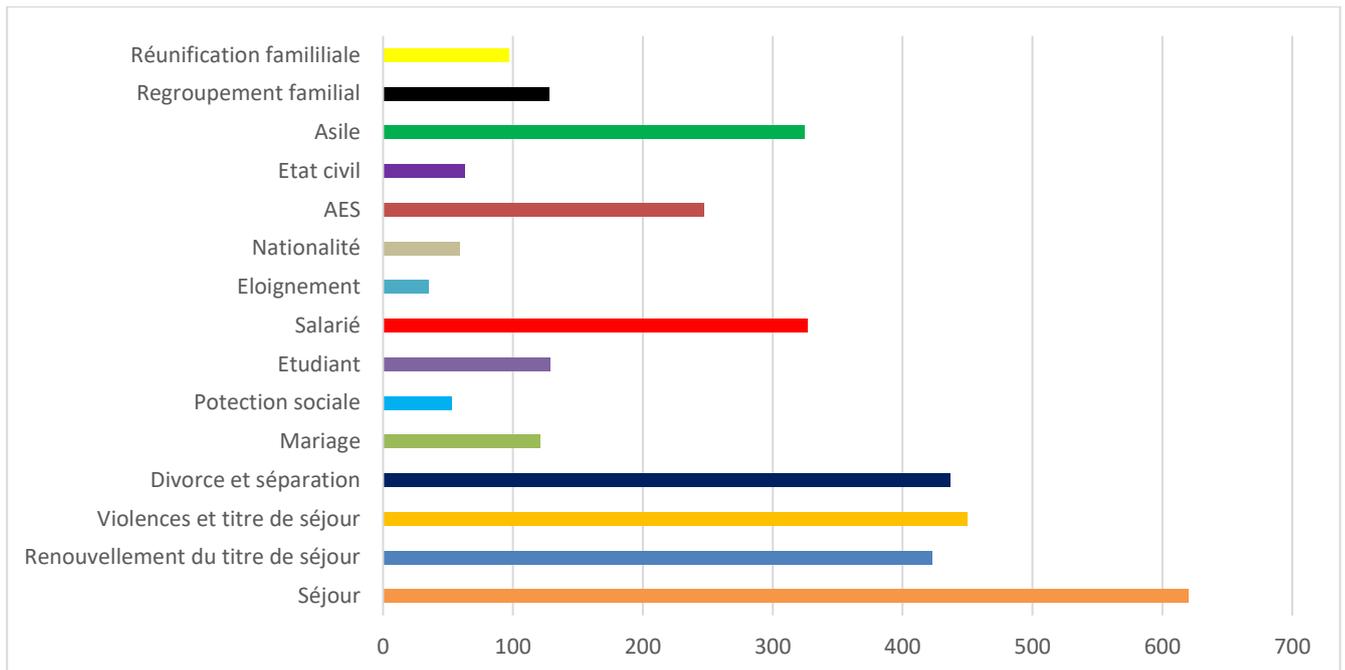
Nous pouvons relever une part non négligeable de personnes hors QPV. Celles-ci sont orientées par les partenaires (CDASS, CIDFF, les centres sociaux, l'Aide Juridique d'Urgence...) qui reçoivent des personnes qui ne sont pas toujours domiciliées dans les QPV.

#### Origine géographique du public bénéficiaire :



Le public accueilli dans le cadre des permanences juridiques est majoritairement originaire d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Cette spécificité nécessite une vigilance particulière quant à la prise en compte des conventions bilatérales signées entre la France et ces pays, afin de garantir une information et un accompagnement juridiques adaptés aux situations individuelles.

## Les différentes demandes enregistrées :



La problématique du droit au séjour en lien avec la séparation conjugale constitue, à ce jour, la première difficulté rencontrée au sein des permanences juridiques. Cette situation concerne majoritairement des femmes étrangères titulaires d'un titre de séjour dépendant du conjoint (notamment sur le fondement du regroupement familial ou conjointe de français), et confrontées à une précarisation immédiate de leur statut administratif à la suite de la séparation. Ces situations impliquent un suivi rigoureux en droit des étrangers, en particulier sur les possibilités de renouvellement ou de changement de statut, ainsi qu'en droit international de la famille lorsqu'il s'agit de faire valoir des droits parentaux ou d'engager des procédures devant les juridictions civiles compétentes.

En parallèle, les demandes d'accompagnement dans le cadre de la procédure d'asile sont en constante augmentation. Ces démarches requièrent un accompagnement juridique approfondi, notamment pour la rédaction du récit d'asile, la préparation à l'entretien devant l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), ainsi que l'assistance pour la rédaction et le suivi des recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Ces procédures nécessitent un accompagnement individualisé, avec un investissement important en termes de temps et de disponibilité pour chaque demandeuse d'asile.

S'agissant des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire), les demandes sont principalement orientées vers les procédures de réunification familiale, soulevant des difficultés tant sur le plan administratif que sur celui des délais de traitement. À cela s'ajoutent de nombreuses situations de séparation conjugale et de violences intrafamiliales, nécessitant une intervention juridique coordonnée en matière de droit des étrangers, de droit de la famille et d'accès aux dispositifs de protection. Enfin, la question de l'accès au logement social constitue également une problématique récurrente pour ce public, venant accentuer leur vulnérabilité.

## Analyse des permanences juridiques :

L'analyse des permanences juridiques pour l'année 2024 fait apparaître plusieurs constats particulièrement préoccupants, qui impactent directement l'accès aux droits des personnes accompagnées.

Tout d'abord, l'accès à l'information juridique et administrative devient de plus en plus restreint pour le public accueilli, accentuant leur isolement et leur précarité administrative. Cette difficulté s'inscrit dans un contexte de dématérialisation généralisée des démarches, qui complexifie l'accès aux services publics pour les personnes maîtrisant peu ou pas les outils numériques.

La fracture numérique, déjà largement constatée lors des années précédentes, s'est encore aggravée en 2024, en particulier pour les femmes étrangères primo-arrivantes, souvent victimes de violences conjugales. Ces femmes se retrouvent confrontées à une double vulnérabilité : d'une part, une dépendance administrative forte à l'égard de leur conjoint, notamment lorsque celui-ci détient seul les identifiants de connexion à la plateforme ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France), nécessaires au dépôt ou au renouvellement de leur titre de séjour ; d'autre part, une impossibilité pratique d'effectuer de manière autonome les démarches administratives dématérialisées. Ce contrôle des accès administratifs par le conjoint constitue une entrave directe à l'autonomie des femmes et à leur capacité à faire valoir leurs droits, en particulier dans les situations de violences.

Au-delà de ces difficultés spécifiques, la généralisation de la gestion numérique des titres de séjour et la suppression de l'accueil physique sans rendez-vous en préfecture rendent l'accès aux droits encore plus complexe. L'obligation de prendre un rendez-vous en ligne, combinée à la nécessité de transmettre des documents dématérialisés, allonge considérablement les délais de traitement. Il n'est pas rare que les personnes accompagnées attendent plusieurs mois avant de pouvoir obtenir un rendez-vous, ce qui aggrave leur insécurité administrative et sociale.

Face à l'ensemble de ces constats, un accompagnement renforcé, prenant en compte la réalité de la fracture numérique et des situations de violences, s'avère indispensable pour garantir un accès effectif aux droits des femmes étrangères suivies dans le cadre des permanences.

### **3.7 Rencontre avec la préfecture**

Depuis juillet 2022, l'Asfad rencontre 1 fois par mois la préfecture afin d'examiner les dossiers des femmes étrangères victimes de violences et leur droit au séjour.

**Le partenariat formalisé avec la préfecture est un outil clé pour :**

- Débloquer des situations complexes, notamment lorsque les démarches sur l'ANEF sont rendues impossibles en raison de la violence ou du contrôle du conjoint.
- Faire reconnaître les violences conjugales et intrafamiliales comme motif pour le renouvellement du titre de séjour, conformément aux articles L.423-5 et suivants du CESEDA.
- Signaler les difficultés systémiques rencontrées par ces femmes, notamment les conséquences de la dématérialisation sur l'accès aux droits.

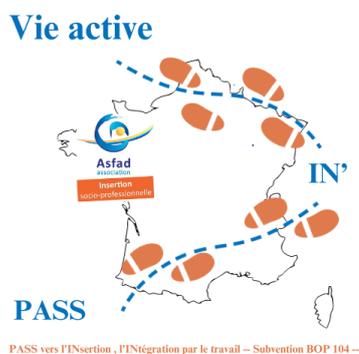
Ce partenariat est indispensable pour sécuriser le parcours des femmes étrangères victimes de violences et garantir leur accès à l'autonomie. Maintenir un dialogue régulier avec l'administration est essentiel pour assurer un traitement individualisé et respectueux des droits des femmes victimes de violences conjugales et ou intrafamiliales.

- **10 rencontres**
- **Une moyenne de 25 dossiers sont étudiés à chaque rencontre**  
**Soit 250 dossiers traités ou en cours d'instruction.**

Les situations traitées en préfecture ont permis aux femmes victimes de violences d'obtenir un premier titre de séjour ou un renouvellement. Dans le cas des conjoints condamnés pour violences conjugales, les conjointes ont pu obtenir une carte de 10 ans.

### 3.8 Atelier d'accès aux droits à visé insertion professionnelle : Pass In'Vie Active

La mission « Droits des étrangers et droit international privé de la famille » porte une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes primo-arrivantes ainsi qu'aux bénéficiaires de la protection internationale.



Dans le cadre d'un appel à projets dédié à l'intégration des personnes primo-arrivantes, le projet **Pass In' Vie Active** a été mis en œuvre afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes primo-arrivantes et bénéficiaires de la protection internationale. Il a pour objet de répondre aux besoins spécifiques des femmes accompagnées, en particulier celles confrontées à des parcours migratoires marqués par les violences sexistes ou sexuelles.

Ce projet a été mené en collaboration avec le pôle insertion socio-professionnelle de l'Asfad et s'est appuyé sur une équipe pluridisciplinaire composée d'une juriste, d'une conseillère en insertion professionnelle et d'une comédienne issue de l'association partenaire *La Balade des Livres*. Chaque intervenante a animé un atelier avec une thématique spécifique.

Les ateliers avaient pour objectif d'apporter aux participantes des informations juridiques et culturelles essentielles, tout en leur offrant un espace d'échange, de réflexion et de dialogue autour de thématiques concrètes liées à la vie quotidienne.

Pass In' Vie Active a ainsi contribué à renforcer l'accès aux droits et à faciliter l'intégration des femmes primo arrivantes par le travail. Les thématiques abordées lors des ateliers étaient les suivantes :

- **1 séance** : Valeurs de la République et Égalité femme-homme / fille-garçon

- **1 séance** : Laïcité
- **1 séance** : Le travail en France
- **1 séance** : Codes sociaux et références culturelles
- **1 séance** : Mises en situation et évaluation

Ces sessions ont permis aux bénéficiaires de se familiariser avec leurs droits et de découvrir l'environnement culturel et les valeurs de la République. Un autre résultat majeur de ces ateliers a été la création de l'outil "**Arbre de l'intégration et de l'épanouissement**". Cet outil visuel a été conçu pour aider les femmes primo-arrivantes à mieux comprendre les différentes étapes de leur parcours d'intégration et les ressources disponibles pour leur épanouissement personnel et professionnel.

*Le travail nous éloigne de la nuit  
 Une nuit lente, sombre, interminable, insécurisante  
 Des rêves cauchemardesques qui hantent jusqu'à la dépression,  
 L'épuisement, la possession  
 Une violence inexplicable qui cogne, qui harcèle, qui détruit  
 Mes pensées  
 Ma vie est-elle finie ?  
 Oh Nuit !  
 Ô Lune !  
 Aide-moi  
 Donne-moi des raisons d'espérer  
 Je suis si seule  
 Un – deux – trois – quatre – cinq – six  
 Oh ! une étoile filante  
 Que ta lumière éclaire ma nuit  
 Que tes sœurs habillent d'espoirs ma vie  
 Enfin !  
 Te voilà, petit matin !  
 Aline, Awa, Clarisse, Farida, Saima*

*Texte écrit sur la thématique du travail dans le cadre de la formation Pass In Vie Active – Asfad  
 Octobre 2024*

## 4. RENCONTRES PARTENARIALES

### 4.1 Participation aux réunions de préparation et à l'évènement Place des droits

Place des droits rassemble de nombreux professionnels du droit : Ordre des avocats, Chambre des notaires, des huissiers, Brigade Numérique de la Gendarmerie, Protection Judiciaire de la Jeunesse, CIDFF35, Asfad, AJU...

L'objectif de cet événement grand public est de permettre aux Rennais.es (habitants, professionnel.les, jeunes, etc.) de découvrir l'offre foisonnante en matière d'accès au(x) droit(s) et les modes de résolution amiable des litiges.



## 4.2 Rencontre entre l'Asfad et la Caf : Soutien aux Femmes étrangères victimes de violences conjugales



Une liste complète de titres de séjour ouvre droit aux prestations familiales pour les enfants. Toutefois, le titre de séjour délivré en application de l'article L.425-6 ou L.425-8 du CESEDA, dans le cadre des violences conjugales, ne permet pas encore aux personnes concernées d'accéder à l'ensemble des droits sociaux.

Deux rencontres ont eu lieu avec les travailleuses sociales de la CAF afin, d'une part de repérer les difficultés d'accès aux droits sociaux pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales et, d'autre part, échanger sur les accords bilatéraux et euro-méditerranéens, qui déterminent l'étendue des droits sociaux en fonction des titres de séjour délivrés par la préfecture.

Une troisième rencontre est programmée afin de faire un bilan des situations rencontrées et de définir des pistes de travail communes en vue de lever les blocages identifiés.

### Organismes et associations de droit commun :

- |   |                 |  |
|---|-----------------|--|
| - Les Centres Sociaux                   | - CAF           | - Réseau VIF   |
| - Les CDAS                              | - Le 4 Bis      | - La Balade des Livres                               |
| - Association Aurore                    | - AFCCC 35      | - Réseau Louis Guilloux                              |
| - La CTR de la DSHS                     | - Le CIDFF 35   | - Mission Mise à l'abri et Intégration des étrangers |
| - La Cellule PASS                       | - Déclic Femmes |  |
| - Mission égalité de la Ville de Rennes |                 |  |

Lancement par la ville de Rennes du réseau des acteur.ices de l'accès aux droits de Rennes Métropole Direction Solidarité Santé de Rennes Métropole.

## 5. INTERVENTION ET PARTICIPATION A DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS EN 2024

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une rencontre-débat a été organisée le 26 novembre 2024 autour de la projection du film *Patience, tu iras au paradis*. Cet événement, réfléchi et co-organisé par l'Asfad et Carrefour 18, a réuni plus de 80 personnes autour des thématiques des violences faites aux femmes et de l'émancipation par l'apprentissage du français.

Des femmes et des hommes, stagiaires au sein d'organismes de formation tels que PRISME, étaient présents et ont activement pris part aux échanges, partageant leurs expériences et réflexions sur les parcours d'intégration, la lutte contre les violences, et l'importance de la langue française comme vecteur d'autonomie et d'émancipation.



## 6. PROJETS 2025

- Mise en place d'ateliers d'accès aux droits et connaître ses devoirs pour les primo-arrivantes signataires du CIR.
- Participation à l'événement Place des droits.
- Animation du groupe de paroles sur les violences faites aux femmes durant le parcours migratoire, dans le cadre de la Maison des Femmes Gisèle Halimi.
- Mise en place d'un groupe de parole spécifique pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales.
- Création d'un partenariat en droit des étrangers et droit international de la famille avec des avocat.es du Barreau de Rennes.
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes étrangères via des ateliers socio-juridiques animés par une juriste et une conseillère en insertion professionnelle.